

juillet 2008

Bulletin municipal

de Saint-Loup sur Semouse



Le dimanche 9 mars 2008, les électrices et les électeurs de Saint Loup ont accordé largement leur confiance à la liste « Saint Loup d'abord » que je conduisais. Je les en remercie une nouvelle fois. Les joutes électorales terminées, la vie a repris son cours et les conseillers se sont mis au travail et font tout leur possible pour ne pas décevoir vos attentes.

Notre première préoccupation a été de faire un état financier des lieux.

Monsieur le Trésorier nous a présenté un tableau clair et net de la situation financière de la commune dont vous aurez une idée plus précise en lisant le débat d'orientation budgétaire. Il nous a accompagnés dans les réunions en préfecture et en sous-préfecture pour nous apporter son aide.

Dans un deuxième temps, nous avons restructuré les services municipaux qui avaient été livrés à eux-mêmes ces dernières années, en réévaluant la convention ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail), en rappelant les obligations de service de chacun et en réactualisant le régime indemnitaire.

De nombreuses personnes m'ont dit leur satisfaction d'avoir constaté des améliorations dans la propreté de Saint-Loup, compliments qui rejaillissent sur le personnel qui est invité à poursuivre dans cette voie. Les habitants, eux aussi, sont invités à respecter l'environnement en évitant de prendre les rues, les places, les trottoirs et les points d'apport volontaire pour des poubelles.

Budgétairement, nous avons eu le courage de prendre des mesures impopulaires en augmentant les impôts concernant la part de la commune pour voter un budget équilibré. L'excédent de fonctionnement permettra de réaliser quelques travaux de voirie urgents.

Nos délégués à la CCVS se sont mis en place et font entendre la voix de Saint Loup.

Nous poursuivons les dossiers lancés comme la construction de la salle au stade municipal, le lotissement du champ la chèvre et nous commençons la réflexion sur la restructuration des écoles.

Nous rencontrons nos partenaires institutionnels pour faire le point sur les actions engagées (Direction Départementale de l'Équipement, Jeunesse et Sports, Caisse d'Allocations Familiales, EDF, etc)

Nous sommes déterminés à améliorer la vie quotidienne dans notre cité en évitant le gaspillage.

Nous respectons nos engagements et je souhaite que toutes et tous nous partagions cette idée de respect qui fait parfois cruellement défaut dans notre société : respect des autres, respect du code de la route, respect des lieux publics... la liste est longue.

Nous sommes à l'écoute et au service de toute la population et nous vous souhaitons de bonnes vacances.

(Michel LEROY)



Le mot du Maire

Débat d'orientation budgétaire 2008 :

une commune endettée

L'ENCOURS DE LA DETTE CONCERNANT TOUS LES BUDGETS EST ENCORE IMPORTANT.

	Commune	Eau	Assainissement	Total
Encours de la dette au 01.01.2008	3 335 183.22 €	387 183.22 €	176 491.98 €	3 898 858.42 €

LA COMMUNE EST AU SEUIL DU SURENDETTEMENT.

ANALYSE DU BUDGET DE LA COMMUNE EN 2007.

• **Des dépenses courantes difficilement réducibles.**

Elles sont inférieures aux ratios des communes de même importance.

Un effort est toujours nécessaire pour maîtriser ces dépenses courantes et les maintenir à leur niveau actuel

• **Des charges de personnel toujours élevées : 1 156 004 €**, supérieures au ratio de la moyenne départementale.

Les départs en retraite non remplacés, une gestion des heures supplémentaires qui privilégie les récupérations peuvent améliorer la situation.

• **Des charges financières 167 151 € qui restent élevées** supérieures aux ratios départementaux et régionaux.

Les emprunts ayant déjà été renégociés la commune n'a aucune marge de manœuvre à ce niveau.

• **Les contingents et subventions 379 257 € et 63 463 €** sont supérieurs aux moyennes départementales et régionales.

Les subventions Francas, Centre Social, UJEL et CCAS en constituent les postes les plus importants

Seule action financière possible : le maintien ou la réduction

Les recettes fiscales 718 167 € sont inférieures à la moyenne de la région mais supérieures à la moyenne départementale.

Action possible sur les bases et sur les taux pratiqués. Il est également nécessaire d'augmenter les autres recettes (tout ce que la commune loue, vend, etc)

• **Les recettes provenant de la vente de bois** sont soumises à la fluctuation des cours et sont gérées par ONF d'où très peu de moyens d'action (volume stable sur 20 ans dans le cadre du plan de gestion)

• **La dotation globale de fonctionnement de l'Etat suit à peu près la hausse du coût de la vie.**

• **Les dépenses d'investissement : 197 000 €** sont consacrés à des remboursements d'emprunts en capital ce qui est largement au dessus des moyennes départementales ou régionales.

CONCLUSION : Une commune qui a du mal à dégager des excédents de fonctionnement permettant un investissement et un remboursement des emprunts en capital, une commune qui doit reconstruire son bas de laine pour les travaux à venir puisqu'elle ne peut pas emprunter, une commune qui doit maîtriser les dépenses courantes et les dotations ou subventions accordées et différer les investissements non urgents.

Eau : application de la décision de la chambre régionale des comptes.

Assainissement : Maintien des tarifs actuels.

(Michel LEROY)



Urbanisme : l'adieu au « bloc 50 »

Il aura été le **symbole du développement économique** de Saint-Loup-sur-Semouse en accueillant **dans les années 70** de nombreux Lupéens, venus s'installer dans notre ville pour trouver du travail.

C'était une époque de prospérité et le travail était là. Pour certaines familles c'était souvent un progrès avec la découverte du confort, du chauffage central et des salles de bains. La vie en collectivité s'y déroulait plutôt bien, les familles d'origines différentes se côtoyaient, se rencontraient. **Les cris, les pleurs, les bonheurs et les peines se partageaient.** Que de souvenirs au « bas du bloc », sur les terrains de foot improvisés

où les portes de garages se transformaient chaque soir en buts. Beaucoup de Lupéens ont connu le bloc 50 de cette époque, et me racontent encore régulièrement les souvenirs que nous avons en commun où les valeurs de solidarité et de respect sont très présentes. C'est avec une pointe de nostalgie que nous avons vu se tourner une page de notre enfance.

Au fil des années, l'urbanisme s'est modifié et les besoins en logements ont évolués. Il devenait urgent et nécessaire de commencer à requalifier le quartier du Chanois.

Pendant de nombreuses années nous le chercherons encore du regard **quand nous passerons à proximité du quartier avec un sentiment partagé entre la nostalgie et le soulagement.**



Politique de la ville

Nous avons **engagé une démarche auprès des associations de Saint-Loup** qui interviennent dans le domaine socio-culturel (Ujel, Francas, Centre Socio-Culturel, AAMIS). Nous sommes persuadés des compétences et volontés présentes sur notre commune pour agir en faveur de la jeunesse. Nous avons conscience des problèmes socio-économiques et culturels que rencontrent nos concitoyens. Malgré les nombreux efforts déployés de la part des acteurs associatifs et des partenaires financiers depuis de nombreuses années, **un grand nombre de problèmes subsistent ou s'aggravent.**

Nous souhaitons recentrer nos efforts notamment sur la parentalité et les problèmes d'insertion économique et de formation que rencontrent les jeunes Lupéens.

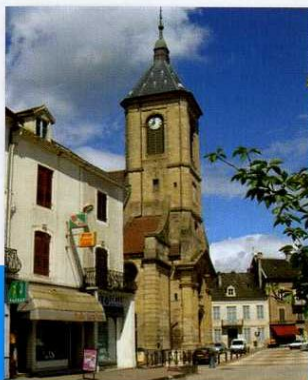
Nous avons demandé l'**intervention de l'association de développement des Hauts-du-Val-de-Saône pour piloter une démarche relevant d'un dispositif local d'accompagnement (DLA).** Sa mission sera d'établir un diagnostic de la situation actuelle et nous pourrons ainsi engager ensemble les actions **pour résoudre les problèmes actuels.**

Etat des lieux

Nul n'est besoin de dresser un inventaire de la **qualité des rues de la ville**, chaque Lupéen a pu constater le **manque d'entretien.** Il est difficile pour chacun d'entre nous de se rendre compte de l'état du réseau d'eau et d'assainissement. Les services de l'Etat l'ont fait et ont évalué les travaux à environ 2 millions d'euros, pour la rénovation urgente.

Notre intention n'est pas d'incriminer untel ou untel, notre seul objectif est de prendre ces problèmes à bras le corps et d'**engager des solutions rapidement pour rattraper le temps perdu.**

Avec le concours des services de l'Etat, et de la communauté de communes, **un schéma directeur d'assainissement et de l'eau, et une programmation des travaux de voirie sont en cours d'élaboration.**



(Thierry BORDOT)

Le mot de la police municipale

LES NUISANCES

Les soirées plus longues durant la période estivale peuvent être la source de nuisances. Il appartient à chacun de respecter certaines règles pour ne pas gêner son entourage :

Article 4 de l'arrêté préfectoral N° 21 DDASS/2006 du 18 mai 2006 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 9h00 à 12h et de 14h à 19h30
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Bon à savoir

Contrairement aux idées reçues, il est interdit de troubler la tranquillité publique quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit et il n'existe aucune dérogation vous permettant de faire du bruit même une fois dans l'année.

L'émission de bruit particulier portant atteinte à la tranquillité du voisinage est réprimé par les articles R 1336-7 et R 1336-6 du code de la Santé Publique.

(Bruit de voisinage, musique amplifiée, aboiements de chiens,....)

NOS AMIS LES ANIMAUX

La garde d'un animal impose aussi des contraintes.

La divagation, notamment d'un chien, est interdite, elle est réprimée principalement par les articles R 610-5 et R 622-2 du Code Pénal.

Il appartient à chaque propriétaire d'y veiller.

Chacun de nous a pu aussi « goûter aux joies de marcher » dans les excréments de nos amis, là aussi au maître de se responsabiliser en sortant son animal ailleurs que sur le trottoir en pleine ville...

LE STATIONNEMENT

La zone bleue autorisée le stationnement pour environ 1h30, le stationnement y est autorisée sans limite les jours fériés et la nuit entre 19h00 et 08h00. Il suffit de mettre son disque et de la bonne volonté.

Ce type de stationnement empêche « les véhicules tampons » de bloquer l'accès aux commerces et services du centre ville.

Cette zone bleue va s'étendre place de l'église et une signalisation va la matérialiser très prochainement.

Par ailleurs le stationnement alterné semi-mensuel est remis en vigueur dans l'avenue Jules Ferry. Cela permettra de réduire l'allure des véhicules sur cet axe. Les riverains se plaignent des vitesses excessives, une note d'information leurs a été remise.

TRANQUILLITE VACANCES

N'hésitez pas à signaler votre absence de votre résidence ou appartement en remplissant une fiche à la mairie ou à la brigade de gendarmerie. Des passages seront effectués régulièrement par la police municipale et la gendarmerie.

En cas de besoin, vous pouvez contacter le service de la police municipale. Si le bureau est fermé, adressez-vous au secrétariat de mairie qui nous avisera immédiatement. Dans tous les cas, une réponse vous sera donnée et vous serez le cas échéant guidé vers le service compétent (Plainte à la gendarmerie, conciliateur, procédure civile....)



Côté sports

BOXE - THAÏ

Notre cité compte un **nouveau champion de France, le jeune Jaouad EL MESBAHI**, représentant le club lupéen de boxe thaï au dernier championnat de France à Paris. Il a battu en finale un boxeur d'Aubagne (13). Un très beau résultat pour le président, Jean-François MATHIEU, un passionné qui ne ménage pas sa peine pour faire vivre son club avec toutes les difficultés que connaissent aujourd'hui beaucoup d'associations. Pour ce déplacement dans la capitale, il était accompagné de Monsieur RAMDANI. **Cette victoire est due à l'assiduité, aux entraînements et au respect des règles.**



BASKET

L'équipe minime 2 a atteint la finale régionale pour être dignement battue par Saint-Vit samedi 31 mai. Félicitations à l'équipe, à son président et à ses dirigeants. **L'équipe minime 1, évolue en championnat de France**, les joueuses de cette équipe ne pouvant participer à cette finale régionale.

Les basketteuses du club lupéen ont remporté la coupe Haute-Saône/Territoire de Belfort dans les **catégories benjamine, minime et cadette.**

FOOTBALL

L'équipe débutante (6 - 7 ans) a atteint elle aussi la finale régionale et n'a été vaincue que 2 buts à 1 par le FC Sochaux.

L'équipe fanion a brillamment remporté la coupe de la Haute-Saône.

Tous ces résultats démontrent la bonne santé du sport lupéen et l'action éducative des nombreux bénévoles.

Toutes nos félicitations pour cette nouvelle page dans le livre d'or du sport lupéen.

(Hervé LEROY)

Le mot de la minorité

Le Conseil Municipal compte cinq conseillers de l'opposition : Éric DAVAL (Tête de liste ENSEMBLE POUR SAINT LOUP), Noëlle GRANDJEAN - Jean François AZOU - Jean Denis MOUTON et Nouredine DEBBICHE.

Je tiens une nouvelle fois à remercier les 531 Lupéens qui m'ont fait confiance et qui ont soutenu notre liste. Nous serons une opposition constructive, rigoureuse, sachant affirmer ses convictions mais ouverte au dialogue et aux actions positives dans l'intérêt de tous les Lupéens.

(Eric DAVAL)

Nous surveillons de très près les priorités de la majorité Concernant la propreté.

Nous remarquons que « l'effet élection » est déjà passé. En effet, nous constatons que l'état des rues de St-Loup se dégrade à nouveau, avec des amoncellements de déchets autour de conteneurs de particuliers, et au niveau des points d'apport volontaire. L'herbe aussi prolifère et envahit à nouveau les trottoirs et caniveaux, ainsi que la Semouse.

Concernant les écoles.

Une étude a été faite par l'ancienne municipalité ayant pour objet plusieurs propositions de restructuration des écoles. Cette étude avait pour seul but l'amélioration de l'enseignement, compte tenu de la baisse des effectifs dans les classes et de meilleures conditions de travail pour les enseignants, mais aussi diminuer le coût élevé de l'entretien de trois écoles pour une commune comme St-Loup.

L'équipe de la minorité est disponible et tient à s'associer aux réflexions qui seront engagées par la municipalité, en concertation avec les parents d'élèves, les commerçants, etc

Concernant les finances.

Nous avons validé les comptes administratifs 2007. La Majorité s'est abstenue. Par contre, nous tenons à souligner l'augmentation majeure de la taxe d'habitation (9.38 % à 11.38 %), la taxe foncière (16.35% à 18.35 %) et la taxe foncière non bâti (39.25 % à 41.25 %). Mais aussi, l'augmentation majeure du tarif de l'eau (à laquelle s'était opposée l'ancienne municipalité) qui passe de 0.94 € à 1.74 € et un abonnement de l'eau de 29.07 € à 54 € soit une augmentation de 86 % pour chacun des tarifs.

Ce choix politique de la nouvelle municipalité nous inquiète lorsque l'on connaît les difficultés que rencontrent la majeure partie de nos lupéens. En effet, Monsieur le Maire rappelle, lors du conseil municipal du 15 Avril dernier « qu'il n'y a pas d'autres solutions que d'augmenter toutes les taxes ».

Pourtant, L'équipe précédente avait obtenu, après plusieurs négociations, un accord de Monsieur le Sous-préfet afin de minorer l'augmentation des tarifs de l'eau. La proposition n'a pas été retenue par la nouvelle équipe.

(Les Conseillers de l'opposition)

Points infos...



FOYER COMMUNAL

Pour répondre à plusieurs demandes de location du foyer communal, nous avons pris contact avec le service compétent de la DDASS pour nous conformer aux lois en vigueur. Le foyer ayant des murs mitoyens avec des habitations, il ne peut être occupé régulièrement avec de la musique amplifiée. Sans modification, il peut cependant être utilisé une douzaine de fois dans l'année : ce qui correspond aux prêts octroyés aux associations. Du fait de son implantation en plein centre ville, même avec une salle conforme pour les nuisances intérieures, il se poserait le problème des nuisances extérieures... nous sommes donc dans une impasse !

FESTIVITES DU 14 JUILLET

Le 14 juillet étant une fête populaire avant tout, nous nous sommes limités à des attractions simples et accessibles à tous. Dès 16H00, débiteront des jeux pour les enfants et les adultes avec buvette et restauration. A partir de 19H00, vous pourrez manger tout en dansant jusqu'au moment du feu d'artifice (entre 22H30 et 23H00) qui clôturera la soirée.

(Arlette SCHEFLER)

RESTRUCTURATION DES ECOLES

L'inspecteur d'académie nous laisse jusqu'à la rentrée 2009 pour établir un programme sur le sujet de nos écoles et y apporter une solution.

La première rencontre a eu lieu jeudi 12 juin à laquelle étaient présents l'inspecteur de l'éducation nationale, les directeurs des écoles, le maire et l'adjointe chargée des écoles.

Le débat sur cette question sera structuré en fonction du bien être des élèves, des attentes des parents et des possibilités financières de la commune.

Le chemin à parcourir est encore long, les prochaines rencontres avec les parents d'élèves débiteront à la rentrée scolaire. Vous serez tenus informés du résultat de ces réflexions...

(Edith DOUCET)

LES EMPLOYES MUNICIPAUX AU TRAVAIL

Après un hiver somnolant, les balayeuses, les tondeuses et autres débroussaileuses se sont mises au travail. Avec la neige et la pluie, les rues se sont dégradées, plusieurs dizaines de tonnes d'enrobé ont été nécessaires pour le colmatage des trous. Cependant, quelques petits malins ont réussi à échapper aux coups de pelle des employés municipaux, mais nous les aurons ! En effet, c'est plusieurs dizaines voire des centaines de kilomètres de voirie à entretenir.

Avec la poussée du printemps, en quelques jours, les abords des HLM et des stades sont devenus des prairies multicolores. Cela représente une trentaine de sites à tondre.

Jour après jour, les employées du fleurissement ont garni les bacs d'une multitude de plantes pour le plaisir des yeux de tous.

Le bien vivre à St-Loup passe par le travail sérieux des employés municipaux et le civisme de chacun d'entre nous. Nous y veillerons.

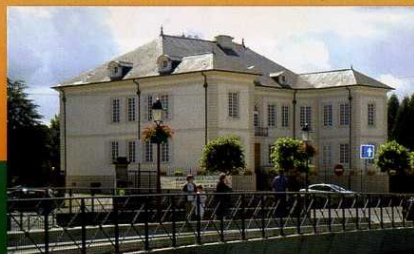
LES TRAVAUX DANS LA SEMOUSE

Le nettoyage des quais de la Semouse, entre le Pont d'Avignon et le Grand Pont, a été réalisé par les employés municipaux. Les dépôts recouverts de végétation, qui encombrant la Semouse, seront traités par la Communauté de Communes du Val de Semouse, pour un montant prévu de 5 750,00 € HT.

(Jean JOAQUIM)

LA JEUNESSE

Notre mission consistera à valoriser le potentiel des jeunes Lupéens dans le cadre des activités qui leur sont destinées. Nous nous appuierons pour cela sur les structures existantes : Centre socioculturel, UJEL et Francas. Autour des projets proposés la ville de St-Loup sera aux côtés de ceux qui propulsent une image positive de la Ville. Développer le dialogue, le respect entre générations sera notre priorité. Nous essaierons de faire en sorte que la jeunesse soit une qualité pour la ville et non un handicap. Le travail ne sera pas des plus faciles, mais nous comptons sur l'ensemble de nos citoyens pour laisser de côté les préjugés et les présupposés qui entourent la jeunesse Lupéenne.



(Youssef AJOUAOU)

Votre Conseil Municipal

14 Juin 2016



Michel LEROY
Maire



Thierry BORDOT
1^{er} Adjoint - Urbanisme



Hervé LEROY
2^e Adjoint - Sports



Edith DOUCET
3^e Adjointe - Écoles



Jean JOAQUIM
4^e Adjoint - Travaux



Arlette SCHEIFLER
5^e Adjointe - Culture



Liliane LARRIERE
6^e Adjointe - Social



Youssef AJOUAOU
7^e Adjoint - Jeunesse



Sabine LARUE
Conseillère Municipale



Carole COURTOIS
Conseillère Municipale



Jean-Louis BEUGNOT
Conseiller Municipal



Dominique GENCI
Conseillère Municipale



Jean-Paul MILLEROT
Conseiller Municipal



Monique LAMI
Conseillère Municipale



Michel NURDIN
Conseiller Municipal



Paulette VERNIER
Conseillère Municipale



Mustapha SABER
Conseiller Municipal



Celine SIMOES
Conseillère Municipale



François DUBOIS
Conseiller Municipal



Hélène DESPOULAIN
Conseillère Municipale



Raymond DUPAIN
Conseiller Municipal



Marie-Claire MUNIER
Conseillère Municipale



Éric DAVAL
Conseiller Municipal



Noëlle GRANDJEAN
Conseillère Municipale



Jean-François AZOU
Conseiller Municipal



Jean-Denis MOUTON
Conseiller Municipal



Nourdine DEBBICHE
Conseiller Municipal

CCVS Composition de la Communauté de Communes

Une nouvelle équipe est installée depuis le 15 avril à la communauté de communes du Val de Semouse.

Les délégués qui représentent la commune de Saint-Loup sont :

Titulaires : T.BORDOT, M.LEROY, P.VERNIER, JL BEUGNOT

Suppléants : E. DOUCET, M.SABER, J.JOAQUIM.



Les 31 délégués des 12 communes ont élu :

- Président : Claude Petitjean, Maire de Fougerolles.
- 1^{er} Vice-Président : Thierry BORDOT (1^{er} adjoint à Saint-Loup) chargé du développement économique, du développement durable et des finances
- 2^e Vice-Président : Bernard FRANCOIS (Maire de Magnoncourt) chargé des ordures ménagères
- 3^e Vice-Président : Georges BARDOT (Maire de Corbenay) chargé du tourisme et de la culture
- 4^e Vice-Président : Jean-Claude Tramesel (Conseiller municipal à Aillevillers) chargé des travaux
- 5^e Vice-Président : Michel Hocquard (adjoint à Francalmont), chargé de la communication
- 6^e Vice-Président : Marie-Odile Hagemann (Maire de Fontaine) chargée des affaires sociales

La CCVS est représentée au Pays des Vosges Saonaises par 9 délégués. Thierry Bordot a été élu vice-président aux côtés du Président Eric Houllley, Maire de Lure, par les 61 représentants des 10 communautés de communes qui composent le Pays. Il siègera également au sein du Syndicat départemental de traitement des ordures ménagères (SYTEVOM) avec Bernard François.

Replacer Saint-Loup au cœur des instances de décisions, voilà l'engagement que nous avons pris. Ainsi représentée notre ville pourra à nouveau participer à la vie de notre région, elle sera ainsi entendue et reconnue.

Les principaux dossiers de la CCVS dans le domaine économique :

- l'aménagement de la ZAC de la Combeauté à Saint-Loup avec l'installation d'un hôtel d'entreprises,
- la création d'un pôle de développement économique en bordure de la RN57,
- la création d'une plateforme bois-énergie à la gare de Corbenay,
- la rénovation des bourgs centre en partenariat avec les commerçants et artisans, l'aide directe à la rénovation des commerces,
- les relations avec les entreprises locales,
- la création d'une charte forestière...

CE SONT DES DOSSIERS IMPORTANTS POUR NOTRE VILLE ET POUR L'EMPLOI, DES SUJETS DIFFICILES MAIS PASSIONNANTS POUR CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE DE NOTRE CITÉ. NOUS AURONS L'OCCASION DE VOUS EN REPARLER MAIS N'HÉSITEZ PAS À NOUS INTERPELLER SUR CES DOSSIERS.



(Thierry BORDOT)

